



LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE BERCHET

Introduction :

En préambule BERCHET rappelle la continuité de sa démarche :

- Adhésion au **Pacte Mondial** en mai 2003, pour soutenir et défendre les principes relatifs :
 - aux droits de l'homme,
 - aux normes du travail,
 - à l'environnement,
 - application d'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement,
 - mise en œuvre d'initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
 - soutien à la mise au point et à la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Signature d'une **Charte Ethique** en décembre 2003, pour confirmer notre engagement éthique et citoyen, réaffirmer les valeurs que nous partageons avec tous nos collaborateurs et les rendre transparentes vis à vis de tous nos partenaires.

C'est donc tout naturellement que BERCHET réaffirme son engagement pour la **protection de l'environnement** et pour une **économie responsable** en signant maintenant une **CHARTRE ENVIRONNEMENTALE**.

L'écoconception est une démarche intégrée dès l'innovation pour une meilleure prise en compte des critères environnementaux à chaque étape du cycle produit.

Choix des matériaux :

- Toutes les matières premières utilisées par BERCHET sont recyclables. Les déchets de fabrication (plastiques, cartons, fer) sont triés et recyclés à 100 % pour être réutilisés.
- Tous nos emballages cartons sont issus de vieux cartons recyclés et recyclables et non pas de fibre de cellulose vierge ; aucun arbre n'est abattu pour la fabrication de nos cartons.
- Pour ce qui concerne les métaux lourds, nos préconisations vont au-delà de la législation, avec des taux inférieurs aux exigences réglementaires. Les produits fabriqués font ensuite l'objet d'une vérification de conformité aux normes par les laboratoires agréés.
- Parmi nos produits, ceux qui fonctionnent avec des piles ont été spécialement étudiés pour limiter la consommation en énergie (mise en veille automatique, réduction du frottement, choix des composants, etc.). Par ailleurs, nous incitons vivement nos consommateurs à utiliser des piles rechargeables.



Diminution de la masse et du volume du produit :

- Le volume des emballages de nos produits est optimisé dès la conception, étape initiale où les données sont intégrées pour arriver à limiter le volume transporté, contribuant ainsi à réduire la pollution liée aux moyens de transport.
- Nos Designers et notre Bureau d'Etudes travaillent en amont de manière à rationaliser l'emploi matière, en proposant plus de jeux avec un même jouet : pousseur / porteur ; bureau / tableau ; toboggan / maison.

Un produit durable – une économie responsable :

- BERCHET, ce sont des jouets faits pour durer pour un plaisir retrouvé d'un enfant à l'autre !

Un impact environnemental réduit :

- Précurseur de la démarche, BERCHET a mis en place une cellule environnementale dès 1998, pour ensuite évoluer vers un système de management environnemental, visant la certification ISO 14001 à brève échéance.
- BERCHET participe activement au programme de récupération et de valorisation des emballages et des déchets (Point Vert – Eco Emballages – etc.).

Partage de nos valeurs :

- Membre actif du GLOBAL COMPACT, nous sensibilisons tous nos partenaires à cette même cause.

Oyonnax, le 6 avril 2004

Jean-Louis BERCHET
Président-Directeur Général